



Une mobilisation réussie : Les agents du Pas de Calais commencent à être entendus

Depuis maintenant plus de deux mois, les agents ont clairement exprimé leur mécontentement par les grèves des 20 mars et 15 mai qui ont mobilisé 43 et 45% (au lieu des 42.23% initialement diffusés par la direction) d'agents et par les nombreux blocages de centres qui ont rythmé la campagne IR.

Les agents du département restent mobilisés pour :

- Dénoncer la dégradation continue de leurs conditions de travail
- Exiger l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- Exiger l'arrêt immédiat de la démarche stratégique.

Grâce à cette mobilisation, la Direction, après l'échec de la 1^{ère} audience du 15 mai, a souhaité nous rencontrer une nouvelle fois le 05 juin 2014. L'intersyndicale a pu y aborder les points suivants :

Dialogue social :

Au cours de ces deux derniers mois, le dialogue social au travers de ses instances (CTL, GT) a été perturbé en cohérence avec le mécontentement des agents du Pas de Calais. Dans le but **d'un dialogue social constructif**, afin de **vous défendre et vous informer**, vos représentants syndicaux ont demandé à la Direction une réunion semestrielle fixant les dates des instances afin d'éviter un calendrier comme pour le mois à venir, très chargé.

- **CAPL appel sur entretien professionnel** : la lourdeur de la procédure et la tenue des délais étant difficiles, ces CAPL ne pourront se tenir avant le 14 juillet. Afin d'éviter la situation de l'année précédente, tenue de 2 ou 3 CAPL pour un même grade générant une inégalité possible dans le traitement des recours, nous avons sollicité de reporter cette instance au mois de septembre...La Direction regardera si cela est possible au vu du calendrier des CAP nationales.

- **CAPL mouvements locaux** : ces instances sont soumises également au calendrier des CAP nationales. Pour les mouvements C et B, vos élus nationaux et leurs OS se mobilisent afin d'améliorer les projets initiaux qui laissent des vacances de postes sur des départements demandés et d'obtenir les recrutements nécessaires pour combler les 3 732 postes vacants C et B après mouvements. **N'oubliez pas de signer massivement la pétition en circulation pour le cadre B**. Les mouvements locaux C et A se dérouleront début juillet. Concernant le mouvement B, vos élus locaux et la direction se sont engagés à effectuer la CAPL le plus rapidement possible après la parution du mouvement définitif.

- **CTL** : le prochain CTL se déroulera le 26 juin avec notamment le rapport d'activité, le baromètre social du département, la présentation de l'harmonisation indemnitaire à la DGFIP, le tableau de bord de veille sociale.

Il a été convenu que les documents de travail et/ou les relevés de conclusions des prochains CT et groupes de travail seront communiqués après la tenue des instances à la Cfdt qui n'a plus de représentant élu au niveau local.

Situation dans le département du Pas-de-Calais :

On assiste dans le département du Pas-de-Calais à une dégradation des conditions de travail, quelles que soient les catégories (C, B, A et A+), à cela deux causes évidentes : les suppressions d'emplois et la diminution des moyens.

Dans le département, 35 suppressions d'emplois en 2014, près de 190 depuis 2009, la situation est catastrophique.

Elle se traduit par une dégradation des conditions d'accueil des usagers, des files d'attente aux guichets, des lignes téléphoniques saturées, des réponses tardives aux courriers.... certaines missions ne pouvant plus être assurées correctement.

La baisse des moyens (-23% en trois ans) a des conséquences sur l'entretien des bâtiments, l'obsolescence des matériels informatiques, les choix budgétaires et une situation de quasi-cessation de paiement.

Vos organisations syndicales ont à maintes reprises alerté le directeur sur la situation catastrophique de certains services en raison de départs à la retraite non anticipés, des arrêts de longues maladies non compensés (équipes de renfort sous dimensionnées) ou de la difficulté même pour obtenir des fournitures de bureaux !

Le Directeur reconnaît que les suppressions d'emplois et les baisses des moyens ont lourdement impacté les conditions de travail des agents du Pas-de-Calais. Cette situation liée à une politique de limitation des dépenses publiques, n'est pas de son fait, il est chargé de faire appliquer les décisions gouvernementales.

Il reste néanmoins très attentif à la situation des services en difficultés et procédera aux ajustements nécessaires.

Pour l'année 2014, des moyens budgétaires ont été mis en œuvre pour l'acquisition de nouveaux ordinateurs dans le but de « moderniser » le parc informatique. Quant aux restrictions sur le petit matériel, les gestionnaires de site peuvent, en cas de pénurie, demander le soutien de la Direction.

Nous avons également souligné que le Département avait été plus qu'exemplaire sur les réformes de structures en sus des suppressions d'emplois depuis de nombreuses années et ***nous avons demandé à la direction d'utiliser votre mobilisation, votre colère, pour peser à la DG sur les futurs arbitrages*** (les mouvements nationaux : plus de rentrées sur le département et si possible sur des postes fixes ; les choix sur les prochaines restrictions : moins de suppressions d'emplois et une stabilité des budgets).

TAGERFIP des services de Direction :

Afin d'obtenir une visibilité plus fine des affectations en Direction, une sécurisation pour les agents en cas de transfert ou de suppressions de postes. Vos représentants demandent régulièrement une déclinaison par service des emplois de la Direction. Une nouvelle fois, nous nous sommes vus rejeter cette demande. Néanmoins, le directeur s'est engagé à nous fournir la situation des effectifs de la Direction et de nous informer régulièrement des changements internes.

Déménagement de la Trésorerie d'Arras Banlieue dans les locaux de la Direction.

Déménager la Trésorerie d'Arras Banlieue dans les locaux de la Direction est absurde vis à vis des agents, des partenaires et du public. Vos organisations syndicales dénoncent ce projet depuis sa création et nous avons d'ailleurs voté contre à l'unanimité en CTL. Cet avis défavorable ne suffisant malheureusement pas, le Directeur est prévenu...

Nous continuerons à nous opposer à ce projet ... par tous les moyens !

Le Directeur a pris note de notre demande d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain CTL.

Prime d'accueil :

L'annonce faite par le Directeur Général d'une prime de 400 euros réservée, sous certaines conditions aux agents d'accueil, a suscité de nombreuses interrogations et le caractère restrictif de son périmètre va ainsi générer beaucoup de mécontents. Véritable usine à gaz, le dispositif de recensement a été mis en place dans le département.

Vos organisations syndicales ont demandé à la direction à ce que l'ensemble des primes soient réparties le plus équitablement possible à l'ensemble des agents d'accueil. Elles dénoncent les inégalités de traitement entre ceux qui exercent les fonctions de caissier, qui reçoivent aussi le public et les agents d'accueil.

Le Directeur a précisé qu'il applique la note de la Centrale, que les agents concernés seront traités le plus équitablement. Il annonce que cette prime de 400 euros sera pérenne et qu'elle sera versée avec la paie de juin.

Engagement sur d'éventuelles mesures de regroupements de services et/ou de fermetures de postes

La question a été posée au Directeur en matière de réorganisation de services et d'évolutions à venir sur le thème du maillage territorial. Il doit rendre prochainement sa copie sur le sujet du « Schéma triennal d'adaptation du réseau ».

Il s'est voulu rassurant en affirmant que des réflexions étaient certes menées actuellement, à la demande de la Direction Générale, mais qu'aucun projet n'était encore transmis à l'heure actuelle.

Il a toutefois ajouté que le réseau départemental des Finances Publiques devait s'adapter nécessairement aux possibles évolutions des intercommunalités et des hôpitaux notamment.

Il a réaffirmé son souci de maintenir la plus forte proximité possible avec les usagers de nos services, les élus, les collectivités locales, ainsi qu'avec les agents de toutes catégories (trajet domicile / travail).

Il convient dans cette optique de la nécessité d'un maillage territorial le plus serré possible.

Il affirme cependant ne pas pouvoir s'engager pour l'avenir au-delà de 2015 sur le maintien en l'état des services et des postes comptables actuels.

Rappelons que dans le Pas de Calais, les Finances Publiques, ce sont 54 trésoreries et une centaine de services divers.

Et que notre département se classe au 8^e rang national par sa population.

Reconnaissance des difficultés des agents

Le Directeur a toujours refusé de faire un courrier reconnaissant que la dégradation des conditions de travail des agents est une réalité qui trouve son origine dans les suppressions d'emplois, les réductions budgétaires et dans la mise en œuvre de la démarche stratégique.

Lors de cette audience, vos représentants syndicaux ont rappelé les revendications des agents et demandé au Directeur d'envoyer directement à chacun d'eux (donc sans intermédiaire) un message fort --- et rassurant --- reconnaissant tous les efforts réalisés malgré les suppressions de postes et les réorganisations.

Le Directeur ne s'y est pas totalement opposé et nous informera de ses intentions.